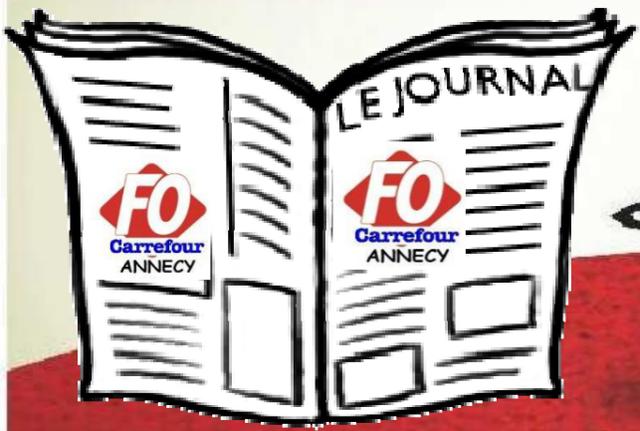


CARREFOUR 2014

ANNECY



7 EME NUMERO DU JOURNAL DU SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY JANVIER 2014



BONNE ANNEE!!!

CyrilAlmeras.com

Bonne Année
Toute l'équipe
fo carrefour annecy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 1



LES ELUS FO CARREFOUR ANNECY



LEONARD BORDIGNON
(Délégué syndicale,
Délégué du personnel titulaire)



DANIEL VERCIN (nommé au CHSCT)



ABEL AWLISHIE
(Délégué du personnel suppléant)



LAURENT FELLAHI
(Représentant au CHSCT)



JACQUES BERTHELIER
(ELUS TITULAIRE AU CE)



BRUNO RUBBAT DU MERAC
(REPRESENTANT SYNDICALE AU CE)



YOHAN GUILLERMIN
(ELUS SUPPLEANT AU CE)

Bonne Année
Toute l'équipe
fo carrefour annecy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 2



LES MEMBRES
DE FORCE OUVRIERE
CARREFOUR ANNECY

DANIEL VERSIN

LAURENT FELLAN

BORDIGNON LEONARD

GUILLERMIN YOHAN

BERTHELIER JACQUES

ABEL AWLISHIE

RUBAT DU MERAC BRUNO

VOUS SOUHAITENT



2014

BONNE ANNEE!!!

CE QUI A CHANGE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

2014

Salaire minimum de croissance

Le salaire minimum de croissance (Smic) doit être revalorisé de 1,1 % à compter du 1er janvier 2014. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Le nouveau montant horaire brut sera porté à 9,53 euros au 1er janvier 2014 (contre 9,43 euros au 1er janvier 2013), soit 1 445,38 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires (contre 1 430,22 euros bruts, précédemment). Le Smic avait été revalorisé de 0,3 % au 1er janvier 2013.

Le Smic correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié de plus de 18 ans ne doit être payé quelle que soit la forme de sa rémunération (au temps, au rendement, à la tâche, à la pièce, à la commission ou au pourboire...).

Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) est revalorisé de 1,3 % au 1er janvier 2014. C'est ce que prévoit un décret publié au Journal officiel du dimanche 29 décembre 2013. Le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sans enfant par exemple passe à 499,31 euros à compter du 1er janvier 2014 (contre 492,90 euros depuis le 1er septembre 2013), le montant du RSA variant selon la composition et les ressources du foyer du demandeur.

À noter : pour les personnes sans revenu d'activité, le RSA prend la forme d'un revenu minimum garanti égal à un montant forfaitaire (RSA socle). Par contre, si le bénéficiaire du RSA et/ou son conjoint travaillent mais que les ressources du foyer sont inférieures à un niveau minimum garanti, le RSA prend la forme d'un complément de revenu (RSA chapeau ou RSA d'activité).

Allocations temporaire d'attente, de solidarité spécifique, équivalent retraite et transitoire de solidarité

Le montant journalier de l'Ata est désormais de 11,35 euros, celui de l'ASS est de 16,11 euros (avec une majoration fixée à 7,01 euros) tandis que celui de l'AER et de l'ATS s'élève à 34,78 euros.

compter des allocations dues au titre du mois de janvier 2014, l'allocation temporaire d'attente (Ata), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation équivalent retraite (AER) et l'allocation transitoire de solidarité (ATS) sont revalorisées.

Le montant journalier de l'Ata est désormais de 11,35 euros, celui de l'ASS est de 16,11 euros (avec une majoration fixée à 7,01 euros) tandis que celui de l'AER et de l'ATS s'élève à 34,78 euros.

Ces nouveaux montants ont été fixés par un décret publié au Journal officiel du dimanche 29 décembre 2013.

Prestations familiales

Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 1,9 %.

La PAJE

La prime à la naissance de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une prime versée sous condition de ressources, en fin de grossesse pour préparer l'arrivée de l'enfant. Elle a pour objet de faire face aux dépenses liées à la naissance d'un d'enfant et à son entretien.

Conditions pour en bénéficier

Conditions liées à la grossesse

Une personne peut bénéficier de la prime à la naissance si elle attend un enfant.

Pendant la grossesse, la mère doit se soumettre au premier examen prénatal médical.

Plafond de ressources

Vous pouvez bénéficier de la prime de naissance si vos ressources sont inférieures à un plafond.

Les ressources 2012 perçues par le foyer sont prises en compte pour l'examen des droits pour l'année 2014. Elles ne doivent pas dépasser une limite qui varie selon votre situation.

La situation de famille est celle du 6ème mois de grossesse, l'enfant à naître comptant pour 1 enfant à charge.

Le plafond de ressources varie selon le rang et le nombre d'enfants nés ou à naître.

Plafonds de ressources suivant la situation du demandeur

Nombre d'enfants à charge	Couple avec 1 revenu	Couple avec 2 revenus	Parent isolé
1 enfant (à naître)	35 480 € </	46 888 € </	46 888 € </
2 enfants	42 576 € </	53 984 € </	53 984 € </
3 enfants	51 091 € </	62 499 € </	62 499 € </
4 enfants	59 606 € </	71 014 € </	71 014 € </
Par enfant supplémentaire	8 515 € </	8 515 € </	8 515 € </

Il y a 2 revenus dans le couple lorsque les 2 conjoints ou concubins :

exercent une activité professionnelle productrice de revenus ou/et perçoivent des indemnités journalières d'accident de travail ou de maladie professionnelle, et que chacun de ces revenus a été au moins égal, en 2012, à **5 106,52 €**

Demande

Pendant la grossesse, la mère doit envoyer la déclaration de grossesse à la caisse d'allocations familiales (Caf) dans les 14 premières semaines.

Si elle n'est pas allocataire, elle doit compléter le formulaire cerfa n°11423*05 de déclaration de situation et le formulaire cerfa n°10397*15 de déclaration de ressources.

Si elle est allocataire, elle peut faire une déclaration de situation en ligne en déclarant sa grossesse.

La demande est étudiée au cours du 6ème mois suivant le début de grossesse.

Montant

Le montant net de la prime à la naissance s'élève à **923,08 €**.

En cas de naissances multiples attendues, il est versé autant de primes que d'enfants à naître, sur la base d'une attestation médicale précisant le nombre d'enfants à naître.

Versement

La prime est versée en une seule fois, pour chaque enfant à naître, lors du 7ème mois de grossesse. Pour déterminer le mois de versement, il faut ajouter 7 au mois de début de grossesse. Par exemple, si le début de la grossesse se situe en janvier (mois 01), la condition des 7 mois est vérifiée en juillet : le versement au titre de juillet est perçu début août (mois 08).

CE QUI A CHANGE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

2014

L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.

Personnes concernées

Dans tous les cas :

- L'allocataire doit résider en France.
- Il doit prouver que l'enfant vit bien sous son toit et qu'il suit son éducation.
- L'enfant doit être âgé de moins de 20 ans. S'il exerce une activité professionnelle, sa rémunération ne doit pas excéder un certain plafond.

S'il s'agit d'un parent isolé

L'allocataire peut bénéficier de l'ASF s'il est père seul ou mère seule.

- Si l'un des parents est décédé
- Si l'un des parents est décédé, l'allocataire a droit automatiquement à l'ASF.
- Si l'un des parents n'a pas reconnu l'enfant
- Si l'un des parents n'a pas reconnu l'enfant, celui qui l'a reconnu a droit automatiquement à l'ASF.
- Si l'allocataire a recueilli un enfant
- Si l'enfant est recueilli par un tiers, celui-ci peut avoir droit à cette allocation, qu'il vit seul ou en couple, sous conditions : d'assumer la charge de l'enfant, et d'avoir obtenu une décision judiciaire lui fixant la garde de l'enfant (par exemple, un jugement de placement).
- Si l'enfant est accueilli par un tiers et si les 2 parents sont décédés, il a automatiquement droit à l'ASF.
- Si le parent ne participe plus à l'entretien de l'enfant
- Si l'un ou les deux parents ne participent plus à l'entretien de l'enfant depuis au moins 2 mois consécutifs, l'allocation peut être versée provisoirement, sous certaines conditions.

Dans le cas où la pension alimentaire fixée pour l'enfant n'est pas versée, il doit accepter que la Caf engage toute action contre le parent défaillant pour récupérer la pension.

À savoir : l'allocation cesse d'être versée en cas de mariage ou si l'allocataire vit maritalement ou s'il conclut un pacte civil de solidarité (Pacs).

En cas d'abandon, de séparation ou de divorce

Si la pension alimentaire a été fixée par décision de justice, mais n'a pas été versée, l'ASF est due à l'allocataire à titre d'avance. La Caf se charge de récupérer la pension et se rembourse des sommes qu'elle a déjà versées à l'allocataire.

S'il n'y a pas eu de décision de justice fixant le montant de l'allocation, celle-ci est alors versée à l'allocataire pendant 4 mois. C'est le délai pendant lequel l'allocataire peut engager une action de justice, auprès du juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance dont dépend son domicile, pour faire fixer le montant de la pension.

Sinon, le versement de l'allocation sera suspendu au bout de 4 mois.

Aucune action n'est exigée si le parent est reconnu hors d'état de faire face à ses obligations (exemples : incarcération, jugement précisant que l'un des parents est déchu de son autorité parentale).

Démarche

Il convient de s'adresser, selon le cas, à la Caf ou à la mutualité sociale agricole (MSA).

La demande est effectuée au moyen du formulaire Cerfa n°12038*01, accompagnée d'une déclaration de situation sur le formulaire Cerfa n°11423*05.

Montant

Cas de figure	Montant par mois et par enfant
Pour un enfant privé de l'aide de l'un de ses parents	90,40 € </
Pour un enfant privé de l'aide de ses deux parents	120,54 € </

L'allocation est due à compter du mois suivant l'événement qui y donne droit (décès, divorce, abandon).

Famille de 2 enfants et plus : allocations familiales

Les allocations familiales sont versées, sans condition de ressources, aux personnes ayant au moins 2 enfants de moins de 20 ans à charge. Le parent allocataire doit accomplir certaines démarches auprès de sa caisse d'allocations familiales (Caf). Le montant des prestations dépend du nombre d'enfants à charge et de leur âge. Les allocations sont versées tous les mois par la Caf.

Conditions à remplir

Enfants à charge

Vous devez avoir au moins 2 enfants à charge de moins de 20 ans.

Pour le droit aux allocations familiales (quelle que soit la situation fiscale), un enfant cesse d'être à charge de ses parents, même avant 20 ans :

- s'il perçoit une rémunération supérieure à un plafond (fixé à 55% du Smic)
- ou s'il bénéficie à titre personnel d'une allocation logement ou d'une prestation familiale (exemples : prime à la naissance, allocation adulte handicapé (AAH)).

Résidence en France

Si vous êtes Français, pour bénéficier des allocations familiales, vous devez :

- soit avoir votre résidence habituelle en France (votre foyer permanent doit se situer en France)
- soit séjourner principalement en France (plus de 6 mois par an consécutifs ou non).
- Si vous êtes étranger, vous devez remplir certaines conditions liées à son séjour régulier.

Démarches

Si vous êtes déjà allocataire

La Caf (ou tout organisme compétent tel que la MSA) ouvre automatiquement le droit aux allocations familiales dès qu'elle a connaissance d'un deuxième enfant à charge. Vous devez lui déclarer la naissance (en transmettant une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant).

Si vous n'êtes pas déjà allocataire

Vous devez remplir un dossier à l'aide du formulaire cerfa n°11423*05. Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet de la Caf ou retiré sur place à la Caf, en joignant les pièces justificatives listées en page 4.

CE QUI A CHANGE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

2014

Montant

Le montant versé correspond au montant de base auquel s'ajoutent d'éventuelles majorations qui dépendent de l'âge des enfants et de la composition de la famille
Montant de base

Nombre d'enfant	Montant de base
2 enfants	128,57 € </
3 enfants	293,30 € </
4 enfants	458,02 € </
Par enfant supplémentaire	164,73 € </

Majoration pour les enfants de 14 à 20 ans

Une majoration est versée à la famille composée d'un ou plusieurs enfants de plus de 14 ans (sauf s'il s'agit de l'aîné d'une famille de 2 enfants).

Lorsque l'enfant atteint ses 14 ans, une majoration mensuelle de **64,29 €** est versée.

Elle s'ajoute au montant de base des allocations familiales.

Par exemple :

2 enfants à charge de 10 et 15 ans - le plus âgé ne compte pas et le second enfant a moins de 14 ans : aucune majoration. Le montant des allocations familiales est de **128,57 €**.

2 enfants à charge de 14 et 16 ans - le plus âgé ne compte pas, le second enfant a 14 ans : majoration pour le second enfant uniquement. Le montant des allocations familiales est de **128,57 € + 64,29 € = 192,86 €**.

3 enfants à charge de 14, 16 et 18 ans - le plus âgé compte : les 3 enfants donnent droit à majoration. Le montant des allocations familiales est de **293,30 € + (64,29 € x 3) = 486,17 €**.

3 enfants de 16, 19 et 25 ans - l'aîné de 25 ans n'est plus à charge. Il reste 2 enfants à charge : seul celui de 16 ans donne droit à une majoration. Le montant des allocations familiales est de **128,57 € + 64,29 € = 192,86 €**.

Allocation versée aux 20 ans d'un enfant dans une famille nombreuse

Lorsqu'un enfant atteint l'âge de 20 ans, il cesse d'être compté comme enfant à charge.

Pour la famille d'au moins 3 enfants, la perte financière peut être importante. Pour atténuer cette réduction, une **allocation forfaitaire provisoire** est versée si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- l'enfant de 20 ans doit encore vivre au foyer de l'allocataire,
- il ne doit pas percevoir un revenu professionnel supérieur à 55% du Smic,
- le mois précédant ses 20 ans, les allocations familiales ont été versées pour au moins 3 enfants.

Le montant de l'allocation forfaitaire est de **81,30 €** (montant net après déduction de la CRDS).

Elle est versée automatiquement jusqu'au mois précédant le 21^{ème} anniversaire de l'enfant.

L'allocation cesse d'être versée si le jeune quitte le foyer ou s'il perçoit une rémunération supérieure à 55% du Smic.

Versement des allocations

Les allocations sont versées mensuellement, à terme échu (janvier payé début février, etc...). La revalorisation du montant mensuel au 1er janvier d'une année est donc effective sur l'allocation de janvier versée au début du mois de février.

Elles sont dues à compter du mois civil qui suit la naissance ou l'accueil du 2^{ème} enfant (par exemple, si le second enfant naît le 15 janvier, le droit sera ouvert le 1er février). Il en est de même pour la majoration pour âge.

Le versement des allocations cesse dès le mois où les conditions ne sont plus remplies.

Par exemple, si le second enfant a 20 ans le 15 janvier, le dernier droit ouvert sera en décembre, versé en janvier (versement à terme échu).

Retraites complémentaires

À partir de janvier 2014, les retraites complémentaires de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) et de l'Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres (Agirc) seront versés chaque mois (et non plus chaque trimestre).

Le dernier virement trimestriel sur le compte bancaire est donc celui d'octobre 2013. À compter de janvier 2014, les retraites complémentaires seront versées chaque mois, le premier jour ouvré du mois. Ces nouvelles modalités doivent se mettre en place automatiquement, les retraités n'ayant aucune démarche particulière à accomplir. Ce changement n'a aucun impact sur le montant global des retraites complémentaires.

La mensualisation avait été décidée par les partenaires sociaux (accord du 18 mars 2011) à la suite de la loi de 2010 réformant les retraites.

Frais bancaires

Pour les particuliers, les frais bancaires pour incident de paiement seront plafonnés à compter du 1er janvier 2014.

L'article 52 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires avait prévu de plafonner les commissions d'intervention bancaires afin de limiter les frais acquittés par les clients de banques lors des dépassements de découvert autorisés, le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 fixe les plafonds de ces frais.

Pour tous les clients, les frais ne pourront pas excéder 8 euros par opération et 80 euros par mois,

Pour les personnes en situation de fragilité financière (souscrivant une offre adaptée de nature à limiter les incidents de paiement), le plafond est fixé à 4 euros par opération et 20 euros par mois.

CE QUI A CHANGE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

2014

TVA

Depuis le 1er janvier 2014, les taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sont modifiés, selon la loi de finances rectificatives pour 2013 (publiée au Journal officiel le 30 décembre 2013) :

le taux normal, qui s'applique à la majorité des biens et des prestations de service, passe de 19,6 % à 20 % ;

le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, les travaux de rénovation dans les logements anciens, est relevé de 7 % à 10 % ;

le taux applicable en Corse passe de 8 % à 10 %.

Le taux réduit, applicable aux produits considérés comme de première nécessité (produits alimentaires, boissons sans alcool, cantine scolaire et énergie) et spectacle vivant (théâtre, concert, cirque), reste fixé à 5,5 %.

Il s'applique également aux travaux d'amélioration énergétique des logements de plus de 2 ans.

Quotient familial

La loi de finances pour 2014 a été publiée au Journal officiel du lundi 30 décembre 2013.

La loi prévoit notamment :

- l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur les prix et la revalorisation de la décote dont le montant est porté à 508 euros,
- l'abaissement du plafond du quotient familial de 2 000 à 1 500 euros pour chaque demi-part fiscale,
- la réforme du crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale (recentrage en particulier sur les bouquets de travaux d'isolation thermique),
- le durcissement du malus automobile (seuil de déclenchement fixé à 130 grammes d'émission de CO2 par kilomètres, les tarifs de la taxe montant à 8 000 euros à partir d'une émission de 200 grammes de CO2 par kilomètre),
- la suppression du droit de timbre de 35 euros concernant la contribution pour l'aide juridique,
- l'abrogation du jour de carence dans la fonction publique qui avait été institué par l'article 105 de la loi de finances pour 2012.

À noter : dans sa décision du 29 décembre 2013, le Conseil constitutionnel a censuré un certain nombre d'articles (plafonnement de l'ISF, plus-values immobilières sur les terrains à bâtir, définition de l'abus de droit...).

Contribution pour l'aide juridique

La contribution pour l'aide juridique d'un montant de 35 euros est supprimée à compter du 1er janvier 2014 (loi de finances pour 2014 et décret de suppression de la contribution publiés au Journal officiel du lundi 30 décembre 2013).

En place depuis le 1er octobre 2011, cette contribution était due par les personnes engageant notamment une action en justice pour un problème civil, commercial, prud'homal, social ou rural, devant une juridiction judiciaire. C'était également le cas devant une juridiction administrative comme, par exemple, le tribunal administratif. Un décret publié au Journal officiel du 29 septembre 2011 avait fixé les modalités de mise en œuvre de cette contribution, à la suite de l'article 54 de la loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 instituant ce droit de timbre de 35 euros.

Saisies sur rémunérations

À compter du 1er janvier 2014, de nouveaux barèmes s'appliquent en matière de saisies sur rémunérations.

Ces saisies permettent à un créancier disposant d'un titre exécutoire (jugement, acte notarié) de récupérer les sommes dues par un débiteur par l'intermédiaire de son employeur qui procédera à une retenue sur la fraction saisissable du salaire de son employé.

La fraction saisissable est calculée sur le montant des rémunérations nettes annuelles (sauf remboursement de frais et allocations pour charge de famille) des 12 mois précédant la notification de la saisie. La proportion dans laquelle les sommes dues sont saisissables est fixée par un décret publié au Journal officiel du samedi 21 décembre 2013 :

- 1/20 sur la tranche inférieure ou égale à 3 700 euros,
- 1/10 sur la tranche supérieure à 3 700 euros et inférieure ou égale à 7 240 euros,
- 1/5 sur la tranche supérieure à 7 240 euros et inférieure ou égale à 10 800 euros,
- 1/4 sur la tranche supérieure à 10 800 euros et inférieure ou égale à 14 340 euros,
- 1/3 sur la tranche supérieure à 14 340 euros et inférieure ou égale à 17 890 euros,
- 2/3 sur la tranche supérieure à 17 890 euros et inférieure ou égale à 21 490 euros,
- la totalité sur la tranche supérieure à 21 490 euros.

Ces seuils sont augmentés de 1 400 euros par an et par personne à charge sur présentation des justificatifs. Les personnes à charge sont le conjoint ou le concubin, les enfants à charge et l'ascendant dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA et qui habitent avec le débiteur.

COMPTE RENDU CCE DU 17 ET 18 DECEMBRE 2013

17 et 18 décembre 2013

Une nouvelle société hypers S.A.S Un nouveau C.C.E



Les membres du C.C.E Force Ouvrière

AUBERT-TILLY Frédéric	Orange
BELTRAND Dominique	Aix en Provence
BORDEAUX Yolande	Fougères
BULOT Guy	Venettes
COSNIER Joelle	Collégien
DUBOIS Sylvie	La chapelle St Luc
FERRIER Véronique	St Pierre des corps
GOMBERT Erick	Ste Geneviève des bois
HELVE Philippe	Mont St Aignan
HERCENT Véronique	Boisseuil
JENSSENS Jean	Reims Cernay
KRAWCZYK Frédérique	Bassens
LARDEAU Fabrice	Riom
LAURENT Jean-Paul	Libourne
LAUTIER Claude	Pontault Combault
MEILLASSOUX Geoffroy	Antibes
RECH Laurent	Nîmes Sud
VASSEUR Florence	St Martin au Laert

A l'ordre du jour

Désignation de la secrétaire et de la secrétaire adjointe.
Approbation des Procès Verbaux du CCE.
Information sur les évolutions du Drive.
Consultation sur le projet de charte d'utilisation des ressources informatiques.
Présentation des comptes réalisés au 30 juin 2013 et résultat prévisionnel révisé 2013.
Information sur l'évolution des outils RH.
Information/Consultation sur le rapport de la situation de l'emploi 2012.
Nomination des membres des commissions du CCE.
Information/Consultation des membres du CCE sur le rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle Hommes/Femmes.
Information sur le renforcement du dispositif de la sécurité pour la période des fêtes de fin d'année.
Information sur l'avenant à l'accord de droit syndical.
Information/Consultation sur la formation 2014.
Information sur l'évolution des marchés de l'EPCS.

Dominique BELTRAND du magasin d'Aix en Provence et Véronique HERSENT de Limoges Boisseuil ont été désignées l'unanimité Secrétaire et Secrétaire adjointe du C.C.E.

COMPTE RENDU CCE DU 17 ET 18 DECEMBRE 2013

Les procès verbaux des 3, 13, 24 septembre 2013 ont été approuvés à l'unanimité avec 16 voix.

Le PV du 16 Sept a été approuvé par 9 voix.

Consultation sur le projet de charte d'utilisation des ressources informatiques

Il a été décidé que la consultation serait reportée lors d'un prochain C.C.E, suite à la mise en place du nouveau C.C.E et après les consultations des C.H.S.C.T.

Information sur le projet des outils RH

L'entreprise a fait 3 constats majeurs qui font état d'un besoin impératif de changer l'outil d'administration du personnel et d'améliorer les services offerts aux salariés, managers d'équipe et aux acteurs des ressources humaines.

Ces 3 constats : technique, opérationnel et sociétal obligent à changer l'outil de gestion de l'administration pour tout le groupe Carrefour afin de proposer de nouveaux services aux salariés, managers d'équipe et acteurs RH.

Un point d'accès unique à un portail RH qui concerne la gestion administrative, du temps et des activités, paye, reporting et archivage.

Les hypers seront équipés de ce nouvel outil en 2016.

A savoir que certains services seront proposés gratuitement aux salariés volontaires en 2014 comme par exemple : Digiposte, un coffre fort virtuel et personnel géré par la poste (archivage des bulletins de salaire pour les 50 ans à venir) et aussi visualisation des bulletins de salaires pour les acteurs RH.

L'ensemble des nouveaux outils sera soumis à des tests, accompagnés par des



Information sur les évolutions du DRIVE

Un marché en évolution, de plus en plus de clients font appel au drive et de ce fait augmentent leurs achats.

Les clients se rendent au Drive par para-activités (Sortie du travail, pendant l'école...), pour la proximité, la rapidité du retrait, le site agréable, le choix de l'enseigne, la carte de fidélité, les prix...

FO a demandé si Carrefour compte proposer plus de choix au client, la direction a répondu qu'elle y travaillait.

FO a demandé pourquoi tous les avantages Pass comme les bons d'achat ne fonctionne pas au Drive, la direction ne souhaite pas greffer tous les avantages, mais vise plutôt un service au client.

F.O a dénoncé le manque d'effectif sur certains Drive, qui ferment certains créneaux horaires. Du coup les clients partent à la concurrence. Les conditions de travail aussi, peuvent s'avérer difficile, selon les sites. La direction a répondu qu'elle essayait de répondre au mieux

Présentation des comptes

CA réalisé au 30 juin 2013 et résultat prévisionnel révisé 2013.

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2013, pour les 185 sites de la nouvelle société Carrefour Hypermarchés SAS est en régression.

Par contre, le secteur alimentaire se porte bien, avec un chiffre d'affaires positif, contrairement au non alimentaire qui est négatif notamment le textile à cause des soldes du 1er semestre ou la météo n'était pas favorable, mais plus fortement l'EPCS.

A fin novembre 2013 : le chiffre d'affaires progresse bien, surtout en alimentaire, le taux de marge s'améliore même sur ce secteur.

Selon la direction, il faut garder la bonne équation : En réduisant le nombre de catalogue, ce qui permet de reinjecter cette économie dans les prix, et qui dégage de la marge et donc du chiffre d'affaires.

Les élus FO ont invité la direction à stopper le gaspillage des cartons de déco. Quelquefois, ceux ci partent directement à la benne, faute de temps et/ou de personnel pour les installer, selon les magasins.

COMPTE RENDU CCE DU 17 ET 18 DECEMBRE 2013

Consultation sur le rapport de la situation de l'emploi 2012



Le C.C.E s'est abstenu à la majorité de ses membres.

Jacqueline POITOU représentante F.O au C.C.E a interpellé la direction sur la réalité dans les magasins.

Aujourd'hui les effectifs sont encore trop tendus, les salariés fatigués et démotivés. Si le rapport reflète la situation de l'emploi en 2012, nous espérons que les engagements pris dans le pacte social des NAO auront un impact positif sur le rapport de l'emploi de 2013.

Elections des membres des commissions du C.C.E

Logement

AULNAY SOUS BOIS	RICBOURG PATRICE	FO
WASQUEHAL	OKAYE HATICE	FO
BESANCON VALENTIN	TOURNIER GILLES	FO
COLLEGIEN	COSNIER JOELLE	FO
PONTAULT COMBAULT	LAUTHIER CLAUDE	FO
ORANGE	AUBERT-TILLY FREDERIC	FO
RIOM	LARDEAU FABRICE	FO
LYON PART DIEU	MEUNIER NICOLE	FO
REIMS CERNAY	JANSSENS JEAN	FO
COLLEGIEN	LISY HUGUES	SNEC CFE CGC

Commission économique

ANTIBES	MEILLASSOUX GEOFFROY	FO
LIBOURNE	LAURENT JEAN PAUL	FO
ST PIERRE DES CORPS	FERRIER VERONIQUE	FO
BOISSEUIL	HERSENT VERONIQUE	FO
STE GENEVIEVE DES BOIS	GOMBERT ERICK	FO
TOULOUSE PURPAN	BARRAULT FREDERIC	SNEC CFE CGC
ST CLEMENT DE RIVIERE	NAESSENS DIDIER	SNEC CFE CGC

SARAN	POITOU JACQUELINE	FO
OLLIOULES	LEMAY MARTINE	FO
LE MANS	BERSON JEROME	FO
LA CHAPELLE ST LUC	DUBOIS SYLVIE	FO
BREST	COLIN STEPHANE	SNEC CFE CGC

Fonds Social



COMPTE RENDU CCE DU 17 ET 18 DECEMBRE 2013

Consultation sur le rapport égalité professionnelle

Les membres du .C.C.E ont voté l'abstention à l'unanimité avec 16 voix sur le rapport égalité professionnelle.



DECLARATION FORCE OUVRIERE

Nous constatons une amélioration dans ce rapport, plus complet puisqu'il fait référence aux 3 dernières années.

Cependant, ce sont toujours les femmes qui sont les plus touchées, notamment si on regarde la baisse des effectifs, qui est 3 fois plus importante chez les femmes, avec 3 142 femmes en moins sur 2011 et 2012, contre 1 078 hommes de moins sur cette même période.

Pour ce qui est de l'encadrement, il reste encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'égalité dans ce domaine. Les femmes sont toujours moins promues que les hommes, sur 2012 46% pour les femmes contre 54% pour les hommes. Sans compter la durée moyenne entre les promotions, qui est encore une fois plus longue chez les femmes. Bien sûr concernant la Rémunération, nous relevons toujours un écart en faveur des hommes.



Les contrats à Temps complets et les CDI sont plus facilement proposés aux hommes.

Formation : les femmes dans l'entreprise sont plus nombreuses, et pourtant le pourcentage de la Formation est inférieure.

Force Ouvrière note bien les tentatives d'améliorations pour réduire les inégalités existantes entre les hommes et les femmes, mais cependant chez Carrefour il vaut toujours mieux faire partie du sexe masculin si l'on veut être mieux formés, mieux payés, et prétendre à une évolution professionnelle.

Par contre, nous saluons l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et notamment les aménagements qui tendent à faciliter l'articulation professionnelle et la vie personnelle. Nous encourageons fortement la direction à diffuser au plus vite et le plus largement possible le livret d'information lié à cet accord, et surtout à mettre en application ces nouveaux droits des salariés.

Jacqueline POITOU représentante syndicale au C.C.E



COMPTE RENDU CCE DU 17 ET 18 DECEMBRE 2013

Dispositif de renforcement de la sécurité pendant les Fêtes de fin d'année :

Présentation par Jean Pascal RAMON nouveau patron de la sécurité du groupe Carrefour



Courant de l'année 2014, Carrefour va mettre en place des diagnostics de sécurité, sachant qu'aucune règle uniforme ne peut être adaptée à tous les magasins. **Les moyens humains mis en œuvre au mois de décembre seront supérieurs de 19% aux autres mois de l'année.**

Généralement, la présence de la Police nationale a été demandée lors des fermetures de fin d'année. Mr Ramon a sollicité la présence de la Police et de la Gendarmerie pour la sécurisation des différents locaux. Il a également demandé un diagnostic. Son rôle est d'anticiper les problèmes, et de les prévenir.

Consultation sur la formation

- Le plan prévisionnel reçoit un vote **favorable** à la majorité ;
- les conditions de mise en œuvre du DIF, des contrats et périodes de professionnalisation, formation tuteur pour 2014 enregistre un vote **d'abstention** à la majorité.
- La mise en œuvre de la formation en e-learning dans le cadre du plan de formation reçoit un vote majoritairement **défavorable**.
- Les conditions d'accueil des apprentis ont reçu un vote **favorable** à la majorité.



Déclaration Force Ouvrière par Jacqueline POITOU, représentante syndicale au C.C.E :

Force Ouvrière est toujours favorable à une formation qualifiante, à la portée du plus grand nombre de salariés.

Cependant, nous nous sommes abstenus sur le DIF, car nous constatons un certain nombre de dérives, même si des améliorations sont apportées au fil du temps. Les journées portes ouvertes permettent de donner plus de choix aux salariés sur leurs formations, ce qui est plutôt une bonne chose.

Sur le @-learning, nous n'arrêtons pas de dénoncer le fait que les salariés sont trop laissés seuls devant leur écran. Certains savent à peine faire fonctionner un ordinateur, et pourtant on les laisse se débrouiller seuls dans une salle ; ils sont parfois complètement démunis.

Sur les contrats de professionnalisation, la consultation était groupée avec le DIF, mais nous nuancions notre avis. Malgré tout, grâce aux engagements pris dans le pacte social, nous constatons que des stagiaires obtiennent un CDI à la fin de leur contrat Pro, et pour certains c'est une réelle opportunité de trouver ou de retrouver un emploi.

Pour les apprentis, on ne peut qu'être favorable à l'apprentissage. Encore une fois, par le biais du pacte social, l'entreprise s'est engagée à conserver un certain nombre de ces apprentis. Ceci n'est qu'une première étape du pacte social, puisqu'il est établi sur 3 ans, et nous attendons la fin de cette période pour faire un bilan.



BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 12



COMPTE RENDU CCE DU 17 ET 18 DECEMBRE 2013

NOUVELLES TENUES DE TRAVAIL

Nouvelles
TENUES
de travail
collaborateurs
CARREFOUR

Après avoir réalisé différents tests dans certains magasins, l'entreprise va renouveler les tenues de travail à l'ensemble du personnel des hypers. Les livraisons seront déployées progressivement à compter du mois d'avril 2014, à raison de 30 magasins par trimestre.

Secteurs PGC, Fruits et légumes, Bazar, Textile, EPCS et services :
Deux pièces en bas, 6 Vêtements « près du corps » (polos, chemises...)
2 pièces chaudes (polaire, sweat...),

- Concernant la réception, les équipements spécifiques actuels sont maintenus
- Caisses, la même dotation + un troisième bas, 4 pièces chaudes un boléro et des accessoires
- PFT (hors fruits et légumes) 11 tabliers tous rayons, 7 blouses, 11 Pantalons en boulangerie et boucherie, 11 Marinières, 2 polaires,
- Fruits et Légumes : 11 tenues : Dotation correspondant à 1 changement quotidien, 7 tenues : Dotation correspondant à 3 changements hebdomadaire

COMMUNIQUE lu en préambule par Pascal Monin,

Directeur des ressources sociales des hypermarchés Carrefour France :

Carrefour annonce le projet de création d'une société de centres commerciaux attenants à ses hypermarchés en Europe.

Poursuivant sa stratégie de retour aux fondamentaux, Carrefour souhaite, par ce projet de création d'une société, rétablir un écosystème intégrant l'ensemble des sites commerciaux, au bénéfice de ses clients. Son succès repose notamment sur la rénovation, la modernisation et l'extension coordonnées de ses sites.

Le projet se traduit par la création d'une société regroupant 172 centres commerciaux provenant :

- *D'une part, de l'acquisition auprès de Klépierre de 127 sites en France, en Espagne et en Italie pour une valeur de 2 milliards d'euros, avec un loyer annuel brut d'environ 135 millions d'euros,
- *D'autre part, de l'apport par Carrefour de 45 sites en France pour une valeur de 0,7 milliard d'euros avec un loyer annuel brut d'environ 45 millions d'euros.

Avec plus de 800 000 m² de surfaces commerciales, un patrimoine à hauteur de 2,7 milliards d'euros, et un plan de rénovations et d'extensions créateur de valeur, cette société sera un acteur majeur des centres commerciaux en Europe.

Son financement sera assuré pour 1,8 milliard d'euros par fonds propres, dont 42% détenus par Carrefour et le complément par des investisseurs institutionnels, et à hauteur de 900 millions d'euros par dette. Ses résultats seront mis en équivalence dans les comptes de Carrefour.

L'opération, subordonnée à un accord final entre les parties et à l'approbation des autorités réglementaires compétentes, sera soumise à la consultation des instances représentatives du personnel et devrait se réaliser au cours du premier semestre 2014.

Force Ouvrière a demandé si cette opération aurait un impact sur la participation des salariés, la méthode de calcul comprenant un paramètre sur les capitaux de l'entreprise.

Une réponse sera apportée prochainement...

Bonne Année
Toute l'équipe
fo carrefour annecy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE



COMPTE RENDU CCE DU 17 ET 18 DECEMBRE 2013



Vos délégués au Comité Central d'Entreprise

Guy BULOT
Venette
Guy.bulot@wanadoo.fr
0613417239

PHILIPPE HELYE
Mont St Aignan
Helye_philippe@gmail.com
0661136875

Claude LAUTHIER
Pontault Combault
ce_pontault@orange.fr
0660420674
Com. logement

Florence VASSEUR
St Martin au Laert

Jean JANSSENS
Reims Cernay
janssensjr57@gmail.com
0679677766
Com. logement

Yolande BORDEAUX
Fougères
Yolande.bordeaux@orange.fr
0679219636
Com. logement

Joëlle CROSNIER
Collégien
Joelle.cosnier@orange.fr
0685816860
Com. logement

Jacqueline POITOU
Saran
jacqpoitou@gmail.com
0681184346
Fond social APGIS

Érick GOMBERT
Ste Geneviève des bois
edfsud@orange.fr
0649758993
Com. économique

Véronique FERRIER
St Pierre des Corps
Vero.ferrier@free.fr
0781532706
Com. économique

Sylvie DUBOIS
La Chapelle St Luc
Sylvie.dubois04@hotmail.fr
0629929240
Fond social APGIS

Véronique HERCENT
Boisseuil
veror100@gmail.com
0659522144
Sec. Adjoint/ com. éco

Jean Paul LAURENT
Libourne
jp13@hotmail.fr
0631461453
Com. économique

Frédérique KRAWCZYCK
Bassens
Frederique.krawczyk@fre
0622906964

Fabrice LARDEAU
Riom
fabricelardeau@yahoo.fr
0658198051

Geoffroy MELLASSOULX
Antibes
gm7@aliceadsl.fr
0658461313
Com. économique

Laurent RECH
Nîmes
Laurent_rech@gmail.com
0669536419

Dominique BELTRAND
Aix en Provence
beldomi13@gmail.com
0628981636
Secrétaire

Frédéric AUBERT
Orange
stpierre30@voila.fr
0681584345
Com. logement

CALENDRIER 2013
C.C.E ORDINAIRES

20 février 2014
20 mars 2014
17 avril 2014
19 juin 2014
18 septembre 2014
18 décembre 2014

Rédaction : Dominique BELTRAND



BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 14



Compte rendu de la réunion de la Commission Nationale Santé et Sécurité au Travail du 3 décembre 2013

Représentants la direction de CARREFOUR :

Karine TILLIER
Christophe LABATTUT
Rémy DESMET

Laurent JACOB
Patrice GIRARD
Ange CIAPPARA

Membres de la délégation F.O :

Dorota ROWICKI – Carrefour SARAN
Philippe LOMBA – Carrefour Antibes
Jérôme NGALLE EDIMO – Carrefour Valentin

Avant de démarrer l'ordre du jour, la délégation F.O intervient sur la situation des réserves de l'ensemble des hypers. La volumétrie des 50 ans CARREFOUR, les problèmes ponctuels de gestion des commandes génèrent un surstock qui encombre les réserves ; cette situation perturbe durablement la circulation, génère du gerbage de palettes sur 3, voire 4 niveaux. Les salariés sont exposés à de nombreux risques professionnels graves. Les DM qui ont une obligation de résultat que la Direction de CARREFOUR France devrait réaffirmer de manière forte, ne proposent pas de solutions rapides et pérennes pour protéger leurs salariés et garantir l'application de l'accord Santé au Travail. Cette situation dans les réserves pourrait rapidement conduire les CHSCT d'établissements à déclencher des procédures de Danger Grave et Imminent pour protéger la santé des employés. L'activité de fin d'année ou toute autre considération d'ordre commercial ne constituent pas pour la délégation F.O, et d'une manière plus générale pour les CHSCT, un argument suffisant pour occulter la sécurité au travail des salariés.

Il est encore une fois demandé que les DM se portent partie civile aux côtés des salariés victimes de violence qui le souhaitent, et surtout comme le prévoit l'accord Santé au Travail, les interventions des membres de la commission ne sont toujours pas notées sur le compte rendu de la direction.

I. Les moyens techniques appropriés.

- ⚡ Référentiel : celui-ci est en deux axes :
 - # le référentiel des EPI déjà présenté en commission et transmis aux magasins
 - # les équipements de travail adaptés que présente M.Rémy DESMETS
- ⚡ Les tables de manutention
 - # la table MERCURE dont l'utilisation n'est pas remise en cause
 - # la table à fond constant qui arrive en complément de la première. Elle est aussi utilisable au non-al (code Thalès activé)

Bonne Année
Toute l'équipe
fo carrefour annecy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

Cette table d'une capacité de chargement égale à la table MERCURE, a été testée dans 3 magasins (Chalon Nord, Chalon Sud et Laon). Le système est conçu pour entraîner la descente du plateau en fonction de la charge ; il est possible de régler la hauteur du plateau en fonction de la charge. Deux butées sont installées à l'avant pour éviter le basculement en cas de surcharge ; les poignées sont recouvertes de plastique trempé pour le grip et permettent une meilleure préhension. 6 roues, dont 4 directrices facilitent les manœuvres, et les roues arrière sont équipées de freins. Les tables sont emboîtables afin de réduire leur emprise au sol pour le rangement. Afin de faciliter la maintenance, la structure des tables est entièrement démontable.

La délégation FO demande que soit installée une butée anti pincement sur la face arrière ; également, que soit prévu un stock tampon de pièces détachées lors des premières livraisons.

Il est aussi très important de rappeler aux DM les conditions d'utilisation et surtout de veiller à ce que pour des raisons de coût (300€ la table), ils ne la substituent pas aux tire-palettes électrique à grande levée. F.O demande enfin qu'un coach magasin soit formé au moment du déploiement.

⚡ Les transpalettes électriques

La direction rappelle qu'ils doivent impérativement être utilisés pour des charges supérieures à 360 kg. La délégation FO réaffirme la nécessité de voir des TPEGL au bazar, en particulier pour les rayons jardin et bricolage ; la formation est un incontournable, et les autorisations de conduites doivent être renouvelées à chaque changement de DM.

⚡ Les plateformes 1 et 2 marches

L'objectif de la direction est de limiter les contraintes posturales et les risques de chutes de hauteur. Le prototype initialement présenté a connu peu d'évolutions en dehors de la protection des roues. Ces plateformes ont déjà un code Thalès chacune. La direction envisage des actions de communication en direction des magasins pour promouvoir leur utilisation.

II. OPTI-Transport : présentation du box Bazar et EPCS.

⚡ Le box Bazar et EPCS

M. Samy KCHOK présente ce box qui reprend globalement le principe du box textile. Au Bazar, les familles de produits concernées sont :

- au rayon ménage (ustensiles de cuisine)
- au bricolage (prises, piles).
- à l'EPCS, sont concernées quelques références du PEM, les consommables sans valeur ajoutée (cordons électriques, raccords de connection,...).

A la différence du Textile, il n'y a que 4 compartiments sous la coiffe, les bacs n'ont pas d'anse et ne semblent pas amovibles non plus (un prototype aurait dû être présenté).

Le box est conçu pour résister à un poids de 800 kg, gerbé au-dessus.

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 16



Au-delà des avantages présentés, la délégation FO constate que ce système n'a aucune incidence sur le nombre de manipulations par rapport à une palette classique, et n'est à priori intéressant qu'en termes de recyclage.

✚ Les palettes aluminium

M. KCHOK revient sur le constat d'échec des patins positionnés sous les palettes alu ; cette solution a été testée à Claye-Souilly, et n'a pas abouti parce que ces patins étaient amovibles. Un test est en cours avec des patins solidaires des palettes, cette fois ci. Dans la continuité du problème des traces sur le carrelage, une solution de nettoyage reste à l'étude.

La délégation FO fait état du délabrement croissant des palettes alu et demande que la hauteur des palettes gerbées sur ces supports respecte la hauteur préconisée par les CARSAT (1m80).

La direction répond qu'elle prendra en charge la remise en état des palettes défectueuses.

La délégation FO fait découvrir à la direction un projet de remplacement des caddies de boucherie par un autre type de supports, projet dont le déploiement démarre le 9 décembre 2013, et regrette, une fois de plus, de voir la commission mise devant le fait accompli.

III.a) Point sur le stockage en casquette et présentation du matériel référencé.

Karine TILLIER présente l'état des lieux sur les casquettes, cette compilation des données s'est faite sur la base (*fiable ??*) des déclarations des magasins. 8% des magasins couverts par l'accord (15 magasins) ont encore des casquettes. L'exigüité des réserves ou la configuration des magasins (étages) sont les arguments mis en avant par la direction ; il y aurait même des CHSCT d'établissement qui bénéficieraient du soutien de leur CARSAT pour maintenir les casquettes.

La délégation FO fait état de l'inadmissible résurgence des casquettes dans les magasins, parfois déguisées en facing, ceci en totale contradiction avec les termes de l'accord Santé au Travail qui prévoyait leur éviction au mois de mars 2013. Il est inadmissible que l'on puisse lâcher la bride à 15 magasins sur ce sujet. L'encombrement des réserves ou les impératifs commerciaux n'ont, à notre sens, aucune incidence sur la santé des salariés. La direction de CARREFOUR reconnaît son impuissance sur le sujet et, d'une certaine manière, avale le non respect des accords.

III.b) Bilan relatif à l'emploi des Seniors.

Ange CIAPPARA présente le bilan de l'emploi des seniors.

Les effectifs :

Sur les trois dernières années, malgré la baisse des effectifs totaux (-3 950 personnes), le pourcentage de l'emploi des personnes de 45 ans et plus a augmenté de 5% et représentait à la fin 2012, 35% des effectifs.

Les femmes constituent la majorité (61%) de cette population.

La délégation FO remarque que plus le niveau de qualification socioprofessionnel monte et plus la proportion des femmes diminue.

Bonne Année

Toute l'équipe

fo carrefour annecy

vous présente

ses meilleurs voeux

2014

Les embauches :

Compte tenu de la situation économique, le nombre d'embauches a régressé en 2012 et comptait au total 4 577 CDI et 8 410 CDD, dont 637 salariés seniors.

La délégation FO constate une baisse très significative d'embauches en CDI chez les femmes seniors, (-60%) par rapport à l'année 2011. Parmi les femmes seniors embauchées en 2012 seulement 13% l'ont été en CDI.

Yves Crimersmois, expert ergonomiste, trouve que la population des femmes seniors est plus pénalisée avec une augmentation des embauches en CDD et demande s'il y a une explication à ce phénomène.

La Direction fournit en réponse un recul de l'âge des femmes pour avoir des enfants, leur mise tardive sur le marché du travail ainsi que leur propension à réduire le temps du travail.

Les conditions de travail :

En 2012, 194 personnes de 54 ans et plus ont réduit leurs temps de travail dans le cadre de l'accord seniors.

La délégation FO demande quel pourcentage de la population concernée a bénéficié de cet entretien.

La Direction répond que c'est un dispositif récent et pour le moment, cela représente moins de 10%.

970 personnes ont bénéficié d'un entretien de la seconde partie de carrière. Cet entretien est assuré par le manager.

A la question du médecin, Mme Flandrin, sur la connaissance du manager de traitement des données récoltées lors de cet entretien, la Direction répond que les souhaits des salariés sont pris en compte.

Puisque cette même question est posée à l'ensemble des salariés lors du SIPP, Yves Crimersmois, demande quelle est la spécificité pour les seniors. Il demande également ce qui est fait pour anticiper le vieillissement de la population.

La Direction répond que c'est un point à date avec le salarié en réponse à la législation. Un document sera mis en place dans le cadre du contrat de génération pour encadrer cet entretien.

370 personnes ont suivi la formation PRAP (Prévention des Risques et Aptitudes Physiques) qui succède à « gestes et postures ».

La délégation FO trouve que l'effort n'est pas suffisant et fait valoir l'intérêt d'avoir les formateurs PRAP à l'interne et la nécessité d'inscrire ces formations dans la lutte contre les TMS.

IV. Consignes de sécurité liées à la circulation en cour réception.

M.GIRARD fait un point sur la sécurité des cours Réception. La cour de chaque magasin ayant ses particularités, les mesures de sécurisation des piétons ou véhicules en transit relèvent du document unique d'évaluation des risques professionnels local et du plan de prévention du site. Outre l'affichage des consignes et la communication des protocoles de sécurité aux transporteurs locaux et aux plateformes, la totalité des employés travaillant ou transitant dans les cours Réception sont supposés formés aux consignes de sécurité. M.GIRARD informe les membres de la CNSST que, pour les manœuvres de nuit, l'agent de sécurité de cour disposera à l'arrière des camions un gyrophare portatif (dispositif en

cours de finalisation). Un rappel sera fait à tous les transporteurs pour l'activation du bip de recul. A ce jour, les permanents sécurité réaliseraient un audit mensuel de ces mesures.

La délégation FO réclame une mise en sécurité des niveleurs de quai pour éviter le basculement des chariots de manutention déchargeant les camions.

(M.GIRARD parle d'un système à l'étude)

Pour la délégation FO, la situation des marchandiseurs reste à clarifier dans beaucoup de magasins. En théorie, l'accès des quais, réserves et cours est interdit à ces derniers, mais il est très difficile de faire vivre ces exclusions, et les DM ne jouent pas tous le jeu.

M.GIRARD confirme que la seule dérogation concerne les inventaires contradictoires ; il rappelle aussi que tout DM laxiste sur le sujet engage sa responsabilité pénale.

V. Point sur l'avancement du renouvellement des tenues de travail.

Peu de commentaires par rapport au document d'accompagnement : le coloris taupe n'a pas fait l'unanimité.

La délégation FO regrette qu'aucun bas ne soit prévu pour les rayons marée, fromage et charcuterie coupe, et demande qu'un rappel soit fait aux DM pour corriger cela. La délégation demande si les tenues du DRIVE et de la Sécurité seront changées.

M. JACOB précise que la tenue des DRIVE étant à la fois récente et différenciée ne sera pas renouvelée ; la réflexion continue sur les tenues Sécurité. Les magasins ayant subi un remodeling seront les premiers dotés.

Pour clore le sujet, la délégation FO demande ce qui est prévu pour compenser la liquidation du fournisseur des chaussures de sécurité.

M.DESMET informe la CNSST qu'un nouveau fournisseur teste sa gamme de chaussures de sécurité dans les magasins de Meylan et des Ullis ; le référencement devrait être effectif au cours du 1^{er} trimestre 2014. Dans l'intervalle, un stock serait néanmoins disponible, et le cas échéant les magasins peuvent avoir recours à des fournisseurs locaux.

VI. Point sur le référencement des chaises de caisses.

A la demande des membres de la commission, lors de la réunion d'octobre, des précisions de la direction étaient attendues sur les chaises de caisses. Le modèle développé en 2006, «Magenta AT4C» par le fournisseur DBO-MB2 est toujours référencé et présent dans Thalès sous le code 121020107.

VII. Présentation du référentiel DRIVE.

CARREFOUR, en collaboration avec la CRAMIF met en place un référentiel pour uniformiser les pratiques des DRIVE adossés. Les plans ont été initialement réalisés en fonction de la volumétrie estimée des commandes de chaque magasin.

Les travaux ont principalement portés sur :

- la diminution des déplacements des employés,
- l'organisation des équipes afin d'éviter les interférences avec les équipes de mise en rayon,

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 19



QUESTIONS DP DE DECEMBRE 2013



SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

2013



QUESTION DP - REUNION DU 11 DECEMBRE 2013 :	
Q2013-12-01	GREVE Suite à la grève pour les retraites du 15 octobre les élus FO vous informent que la grève est un droit et vous demandent de faire un rappel à votre encadrement, en particulier au chef de secteur PGC et vous-même de garder vos réflexions pour vous. Nous attendons et voulons une attitude plus positive de votre part pour les futures grèves à venir.
Q2013-12-02	BOULANGERIE -PATISSERIE Suite au courrier reçu par tous le personnel du rayon, les élus FO vous demandent d'embaucher vu la charge de travail à effectuer et le manque évident de bras pour s'acquitter de toutes ces taches. Nous attendons une réponse précise de votre part.
Q2013-12-03	DRIVE Est-il normal que certains chefs du PFT enfoncent le projet drive en disant à leurs équipes de ne pas y postuler, que cela va être dur ? Nous attendons une réponse de votre part.
Q2013-12-04	DRIVE (acte 2) Les élus FO veulent savoir si le personnel des rayons souhaitant aller travailler au drive sera remplacé ? Nous attendons une réponse précise de votre part ?
Q2013-12-05	TABLE MERCURE Merci de faire le point sur l'état des tables mercure ainsi que des bennes à carton et faire effectuer les réparations nécessaire. Nous attendons une réaction de votre part.

Vos Délégués du personnel : Léonard BORDIGNON, Abel Awlishie

DECEMBRE

Bonne Année
Toute l'équipe
fo carrefour annecy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

REPONSSE AUX QUESTIONS DP DE DECEMBRE 2013

ANNECY

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
QUESTIONS F.O.
DU 11 DECEMBRE 2013

QUESTIONS DES ELUS F.O.	REPONSES
<p>Q2013-12-01 : GREVE Suite à la grève pour les retraites du 15 octobre les élus FO vous informent que la grève est un droit et vous demandent de faire un rappel à votre encadrement, en particulier au chef de secteur PGC et vous-même de garder vos réflexions pour vous.</p> <p>Nous attendons et voulons une attitude plus positive de votre part pour les futures grèves à venir.</p>	<p>Pour ma culture personnelle, il m'arrive de demander à certaines personnes du magasin la raison pour laquelle ils avaient fait grève.</p> <p>Parfois certains ne savent pas et je dois vous dire que je suis toujours « amusé » quand c'est le cas.</p>
<p>Q2013-12-02 : BOULANGERIE-PATISSERIE Suite au courrier reçu par tous le personnel du rayon, les élus FO vous demandent d'embaucher vu la charge de travail à effectuer et le manque évident de bras pour s'acquitter de toutes ces taches.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>Ces tâches ne demandent pas l'embauche d'une personne supplémentaire.</p> <p>Nous pouvons par ailleurs faire ce genre de contrôle l'après-midi.</p>
<p>Q2013-12-03 : DRIVE Est-il normal que certains chefs du PFT enfoncent le projet drive en disant à leurs équipes de ne pas y postuler, que cela va être dur ?</p> <p>Nous attendons une réponse de votre part.</p>	<p>Les chefs PFT n'ont pas « enfoncé » le projet Drive, ils ont simplement confirmé que les postes étaient « physiques ».</p>
<p>Q2013-12-04 : DRIVE (acte 2) Les élus FO veulent savoir si le personnel des rayons souhaitant aller travailler au drive sera remplacé ?</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part ?</p>	<p>Nous avons déjà répondu à cette question.</p>
<p>Q2013-12-05 : TABLE MERCURE Merci de faire le point sur l'état des tables mercure ainsi que des bennes à carton et faire effectuer les réparations nécessaires.</p> <p>Nous attendons une réaction de votre part.</p>	<p>Chaque utilisateur est responsable du matériel, il convient d'amener les tables Mercure au service technique dès qu'une anomalie est constatée.</p> <p>D'ici la fin de semaine, le nécessaire sera fait.</p>

La colonne de gauche retranscrit rigoureusement les questions des Délégués du Personnel F.O.

Le Directeur,
Thierry LANNURIEN



Bonne Année
Toute l'équipe

fo carrefour annecy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

Reconnaissance des TMS : les fourberies d'un système

Communiqué de presse

Le décret du 17 octobre 2011 a modifié le tableau 57 de maladies professionnelles relatif aux pathologies de l'épaule, provoquées par certains gestes de travail.

Pour que le caractère professionnel de la maladie soit désormais reconnu, la victime doit être exposée au risque durant 3h30 par jour et selon une posture de travail déterminée (avec un angle supérieur ou égal à 60°) alors que le décret d'avant 2011 mentionnait seulement une exposition « habituelle » au risque.

Ainsi, le texte remet en cause la présomption d'imputabilité, principe fondamental en matière de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles : ce sera désormais à la victime de démontrer qu'elle a été exposée à un risque précis pendant une durée certaine.

En durcissant les conditions de reconnaissance de cette maladie, le décret a condamné une grande partie de salariés à entamer un parcours long et difficile en saisissant les commissions régionales de reconnaissance des maladies professionnelles et à n'être indemnisé qu'au titre de la maladie ordinaire.

Saisi par les organisations syndicales de salariés, le Conseil d'État, dans sa décision du 27 novembre 2013, n'a pas entendu annuler ce décret injuste.

Notre confédération tient une nouvelle fois, à juste titre, à condamner ce texte et les manœuvres qui l'entourent. En effet, intervenant dans le contexte de la réforme des retraites et donc de la pénibilité, ces « fourberies » n'ont d'autre objet que de légaliser la sous-reconnaissance des maladies professionnelles et de permettre aux employeurs de maîtriser l'évolution financière de leurs cotisations ATMP.

La logique de rigueur ne doit pas s'appliquer à la santé au travail. Force Ouvrière demande l'annulation du décret du 17 octobre 2011 et exige une réparation décente pour les travailleurs victimes d'accident du travail/maladie professionnelle (AT/MP).

Carrefour et Klépierre ont signé le protocole d'accord de cession



Carrefour et Klépierre ont signé le protocole d'accord de cession par la foncière d'un portefeuille de 127 galeries commerciales attenantes à des hypermarchés du distributeur, à un consortium comprenant Carrefour et des investisseurs institutionnels, pour 2,01 milliards d'euros droits inclus. La rumeur de l'opération avait fait son apparition en novembre dernier, forçant les parties à confirmer l'existence de discussions.

Le portefeuille concerné comprend des galeries de petite et moyenne tailles qui avaient été acquises en 2000... auprès de Carrefour ! Le distributeur a ainsi voulu faire machine arrière, dans le cadre de la nouvelle stratégie initiée par Georges Plassat. Les actifs représentent 476.000m² au total, dont 57 galeries en France (70% de la valeur de la transaction), 63 en Espagne (19%) et 7 en Italie (11%). Le montant payé par l'acquéreur est conforme aux valeurs d'expertises menées par Klépierre au 30 juin 2013 pour la France et l'Italie, mais fait ressortir une décote pour l'Espagne. La part de la foncière dans le prix ressort à 1,67 milliard d'euros. Klépierre précise qu'il ne conserverait pas les contrats de gestion locative et immobilière attachés à ce portefeuille dans le cadre du protocole.

La transaction devrait aboutir au second trimestre 2014, et ne serait pas soumise à des conditions suspensives de financement ou de levée de fonds. Les opérations d'information-consultation des instances représentatives du personnel vont démarrer. Les autorités de la concurrence vont avoir à se prononcer en France et en Espagne, et les autorités locales françaises seront consultées sur leur droit de préemption.

Carrefour poursuit sa "stratégie de retour aux fondamentaux", et annonce en parallèle son projet de création d'une société regroupant 172 centres commerciaux provenant d'une part de l'acquisition annoncée ce jour (127 galeries), et d'autre part de l'apport par Carrefour de 45 sites en France pour une valeur de 0,7 milliard d'euros avec un loyer annuel brut d'environ 45 millions d'euros. Le portefeuille de cette entité atteindra ainsi plus de 800.000 m² de surfaces commerciales, un patrimoine de 2,7 milliards d'euros et un plan de rénovations et d'extensions créateur de valeur. Son financement sera assuré pour 1,8 milliard d'euros par fonds propres, dont 42% détenus par Carrefour et le complément par des investisseurs institutionnels, et à hauteur de 900 millions d'euros par dette. Ses résultats seront mis en équivalence dans les comptes de Carrefour.

CARREFOUR ESSAIE DE VALORISER LES METIERS DE BOUCHE



Toujours à la recherche de candidats pour les métiers de bouche, et confrontée à une raréfaction de ces profils et à un problème de renouvellement de générations, Carrefour organise le **Concours national des meilleurs apprentis bouchers et boulangers**. Cette année, la finale se déroule aujourd'hui au Centre de formation des apprentis (CFA) de Châlons-en-Champagne, en présence d'un jury de professionnels. Carrefour et le CFA de la Marne reçoivent 14 apprentis -5 boulangers et 9 bouchers-, qui exécuteront les épreuves finales du concours. Trois gagnants seront récompensés : le meilleur apprenti boulanger des hypermarchés ainsi que les meilleurs apprentis bouchers des hypermarchés et supermarchés. **C'est dans le domaine de la boucherie et de la boulangerie que Carrefour compte le plus d'apprentis,**

environ 800. D'ici à 2016, Carrefour recrutera 700 bouchers.

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

CARREFOUR LANCE UN SITE DEDIE A SON OFFRE BIO



Dans le cadre de la refonte de ses gammes de produits bio, entamée depuis le début de l'année, Carrefour vient de lancer [le site marchand carrefour-bio.fr](http://le.site.marchand.carrefour-bio.fr).

« L'objectif est de montrer aux consommateurs l'étendue de nos gammes, la largeur d'offre, ainsi que les nouveaux engagements que nous avons pris », explique un porte-parole de l'enseigne. Pas de logistique spécifique donc. Pour les commandes, le site renvoie vers Ooshop.com ou le réseau de drives Carrefour.

Au-delà du packaging, la stratégie de Carrefour vise à jouer au maximum sur la transparence. Désormais, le distributeur indiquera sur les emballages l'origine des ingrédients qui composent le produit. En mars, Carrefour a également inauguré un magasin de proximité à l'enseigne Carrefour Bio, sur 170 mètres, à deux pas de la gare de Lyon, à Paris.

72 NOUVELLES SUPPRESSIONS DE POSTE CHEZ COOP ALSACE

Le groupe alsacien de distribution alimentaire Coop Alsace, en difficulté depuis plusieurs années, envisage 72 nouvelles suppressions de postes. Carrefour a confirmé la semaine dernière vouloir reprendre 129 des 144 magasins du groupe et leurs 450 salariés en signant une promesse unilatérale de vente. Coop Alsace, qui compte 750 salariés contre 3.500 en 2011, conserve 15 magasins et un siège. Après avoir frôlé le dépôt de bilan, elle a engagé depuis 2011 un plan de restructuration.

TEX CONCOIT LA CHEMISE SANS TACHE ET SANS FAUX PLI



**CHEMISE ANTITACHE
TEX
CARREFOUR**

Lancement
Septembre 2013
PVI 24,90€ à 29,90€

- Les plus**
- ▶ Un traitement antitache, blancheur et facilitant le repassage
 - ▶ Des modèles pour homme et femme
 - ▶ Des prix accessibles

Ces chemises, existant en blanc et en bleu ciel, sont nées à l'occasion des 30 ans de la marque.

© DENIS BOUSSARD

Café, sauce, vin... Tout glisse sans salir ! Grâce à sa technologie déperlante, la chemise antitache de Tex reste toujours impeccable. Un atout de poids pour en faire un incontournable de toute garde-robe féminine et masculine.

Si chaque femme a dans son dressing une petite robe noire, les hommes, eux, ont forcément dans leur penderie l'incontournable chemise blanche. Problème: elle est particulièrement vulnérable à la tache. « Pour manger, certains hommes n'hésitent pas à jeter leur cravate sur l'épaule. Mais il n'y avait pas de solution pour protéger la chemise, à moins d'opter pour la peu seyante serviette autour du cou », souligne Françoise Clément, directrice du textile chez Carrefour.

Désormais, la chemise se protège toute seule : l'enseigne a lancé à la rentrée, sous sa marque Tex, une ligne dotée d'un traitement déperlant qui fait glisser les taches sur le tissu, sans accrocher. Et pour ne pas faire de jaloux, la gamme se décline en version homme et femme. Fini de se priver de spaghettis bolognaise au déjeuner !

DESIGN ET QUALITÉ

Au départ, l'idée de cette chemise est née d'un concours de circonstance, en l'occurrence la célébration des 30 ans de la marque Tex. « Pour fêter cet anniversaire, nous cherchions des innovations susceptibles d'intéresser nos consommateurs. Ce fut un vrai travail collectif entre nos équipes de design, de qualité et d'achat », se souvient Françoise Clément. Au fil des recherches, Carrefour découvre un traitement spécial permettant d'éviter les taches, déjà utilisé sur des meubles, canapés notamment. « La fibre, en coton, bénéficie d'un apprêt produisant un système déperlant antitache avec un traitement blancheur. À cela s'ajoute un autre atout : le repassage est facilité », détaille Françoise Clément. Après quelques ajustements – l'apprêt ne devait pas rendre la chemise inconfortable – la production est lancée au printemps 2013 pour une arrivée dans les linéaires en septembre dernier. « Outre les tests de certification, nous avons aussi fait tester nos chemises en interne : les

collaborateurs sont souvent les testeurs les plus exigeants. Les essais ont été concluants : même du café lancé sur la chemise glissait sans tacher », précise Françoise Clément.

BON DÉMARRAGE

Au total, dix modèles sont lancés, pour homme et femme, en blanc et en bleu ciel. Le tout à des prix fort accessibles: 29,90€ pour les modèles masculins, 24,90€ pour ceux destinés à la gent féminine. En deux mois, l'enseigne a vendu plus de 10 000 pièces. Un démarrage sans tache...

Non seulement la technologie déperlante de notre chemise permet d'éviter les taches, mais offre également un traitement blancheur et un repassage facilité.

Françoise Clément, directrice du textile chez Carrefour

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

Le chalutage en eau profonde ne sera pas interdit, mais Carrefour et Casino s'engagent

Le Parlement européen s'est finalement montré favorable à cette technique de pêche pourtant réputée destructrice pour l'environnement. Un ouf de soulagement pour Intermarché. Casino et Carrefour qui se sont servis de cette mise à l'agenda pour annoncer l'arrêt de la commercialisation de plusieurs espèces.

Le projet d'interdire le chalutage en eau profonde tombe finalement à l'eau. Les élus européens ont rejeté le texte ce mardi 10 décembre à l'issue d'un vote serré, 342 voix contre 326.

Le faible écart témoigne de deux camps fortement mobilisés : d'un côté, le clan des armateurs dominé par la Scapêche, la flotte d'Intermarché. De l'autre, l'association pour la protection des fonds sous-marins Bloom, fondée et dirigée par Claire Nouvian.

Une pêche encadrée, mais autorisée

Le compromis adopté est finalement celui des conservateurs et socialistes de la commission de la Pêche du parlement. Le texte limite le chalutage profond pour protéger les écosystèmes les plus vulnérables mais l'autorise. Blue Fish, l'association européenne de la pêche durable, salue cette décision mesurée qui s'appuie sur des recommandations du CIEM, le Conseil international pour l'exploration de la mer. Les Mousquetaires se sont logiquement félicités de ce vote.

L'association Bloom avait mené une féroce campagne contre cette technique de pêche et Intermarché avec l'appui de la BD de Pénélope Bagieu. Suite à cette annonce, l'ONG dénonce, dans son communiqué, un vote "caractéristique des alliances déplorables qui se produisent au niveau européen et (qui) montre à quel point les élus des grands partis ont un mépris total pour les Français", estime Claire Nouvian, soulignant que ces élus "préfèrent les lobbies industriels aux citoyens".

Sabre noir, grenadier et brosse black listés

La mise à l'agenda de ce thème aura toutefois mobilisé de nombreux acteurs. En plus des élus Verts, du MoDem et de l'UDI qui ont voté en faveur de l'interdiction, deux acteurs de la grande distribution se sont engagés pour limiter les espèces en eau profonde sur leurs étals. Casino a ainsi promis l'arrêt de la commercialisation du sabre noir, du grenadier et du brosse à compter du 1er janvier 2014. Carrefour s'est également joint à ce mouvement : depuis 2007, l'enseigne ne propose plus ni lingue bleue ni l'empereur. A partir de juin 2014, elle ajoutera à sa black liste les trois mêmes espèces que Casino.

La bataille des drive va faire des victimes



Ils se font quasiment face. À Marly, sur la Zac de Belle Fontaine, une grosse centaine de mètres sépare le Leclerc Drive du Chronodrive. C'est un des exemples régionaux les plus surréalistes de la guerre des drive, ces dépôts où les clients viennent chercher en voiture leurs courses commandées sur internet.

DOSSIER La bataille ébranle le milieu impitoyable de la grande distribution depuis 2004 et l'ouverture du premier entrepôt à Marcq-en-Barœul (Nord) par Chronodrive, une enseigne du groupe Auchan. Depuis, face à un marché classique qui stagne, tous les grands distributeurs ont cédé à ce nouveau mode de commercialisation. Au point que la France comptait début novembre la bagatelle de 2 628 drive. Soit davantage que d'hypermarchés ! En Lorraine, A3distrib en recense 65 (lire chiffres ci-contre). Une situation qui fait le bonheur des élus. À l'image de Thierry Hory, le maire de Marly qui a signé les deux permis de construire : « C'est vrai que notre commune est le théâtre de cette guerre. Leclerc, historiquement implanté chez nous, avait un projet de drive depuis 2006 mais ne faisait rien. Quand Chronodrive nous a contactés, nous leur avons accordé le permis. Deux mois plus tard, Leclerc formulait la même demande. » Cette double implantation dans le sud messin constitue un peu la réponse du berger à la bergère à la situation de Metz-Nord, où Leclerc est allé installer un entrepôt dans la zone de chalandise... d'Auchan-Woippy. « Pourquoi refuser ? Cela crée de l'attractivité dans la commune, de l'emploi avec plus d'une trentaine de salariés embauchés et des recettes supplémentaires pour les collectivités via la contribution financière des entreprises, la taxe foncière et la taxe locale sur les enseignes », se réjouit Thierry Hory.

Vide juridique Sauf qu'il n'y aura certainement, à long terme, que de la place pour un. Dans le Nord, où ont eu lieu les premières batailles nationales, l'heure est déjà à la fermeture de drive. « Ce qui est déterminant, c'est l'emplacement géographique puis le modèle. Il est beaucoup plus facile de rentabiliser une structure attenante à un hypermarché qu'un entrepôt isolé. La première ne nécessite que 10 % des investissements nécessaires au second », analyse Kevin Werkle, responsable du drive de Cora Moulins-lès-Metz. Face à ces situations parfois ubuesques, le gouvernement a décidé de réguler les implantations. Pour l'instant, un simple permis de construire suffit. À l'avenir, il faudra obtenir au préalable une autorisation d'exploitation commerciale, via les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC). Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), porté par Cécile Duflot, sera en deuxième lecture à l'Assemblée nationale la semaine prochaine. « C'est dommage de freiner un levier de croissance, créateur d'emplois », regrette la Fédération du commerce et de la distribution. Reste qu'avant l'application de cette loi, courant 2014, les enseignes auront déjà pris leurs dispositions, comme s'en amuse un dirigeant : « C'est vrai que dès qu'il y a un vide juridique, on réagit beaucoup plus vite que les politiques. »

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

Parts de marché : Leclerc et Carrefour progressent en novembre



Selon les données communiquées par Kantar Worldpanel, Leclerc et Carrefour sont les enseignes qui ont le mieux réussi leurs opérations d'automne. Les deux groupes gagnent des parts de marché en novembre.

P12, la période étudiée, court du 4 novembre au 1er décembre 2013. Le groupe Carrefour dans son ensemble est crédité de 20,4 % de part de marché en valeur, avec une progression de 0,4 point.

En embuscade depuis le début de l'année (et même en tête sur certaines périodes), Leclerc progresse de 0,8 point pour atteindre 20 % tout rond de part de marché.

Les positions d'Intermarché, de Système U, d'Auchan et de Géant Casino sont stables sur la période.

Kantar Worldpanel précise également que le hard discount dans son ensemble continue de perdre du terrain : -0,6 % sur la P12, à 12,6 % des ventes. Le "circuit internet" (drive essentiellement), une fois n'est pas coutume, ne gagne pas de part de marché sur la période. Il reste à 4,3 % (dont 1,5 % pour le seul Leclerc). Le panéliste a également mesuré le moral des consommateurs, globalement en berne. L'envie générale de dépenser reste faible, même si le désir de se faire plaisir lors des courses de produits courants progresse : l'effet des fêtes qui approchent, sans doute, et des mises en avant en rayon.

Carrefour : un bilan positif pour le concept "Nouveau Market"



106 supermarchés Carrefour ont pour l'heure adopté le concept "Nouveau Market". Satisfait des résultats obtenus, le distributeur va continuer sur sa lancée, en convertissant 20 % du parc chaque année.

Carrefour Market a tenu son comité central d'entreprise le 10 décembre. A cette occasion, Alain Rabec, le directeur exécutif supermarchés de Carrefour France, a communiqué plusieurs éléments de bilan sur le dernier concept de l'enseigne. La CFDT Carrefour Market s'en fait aujourd'hui l'écho dans un compte-rendu. Dans un contexte 2013 difficile, qui voit les supermarchés de Carrefour céder des parts de marché face à la concurrence, les magasins passés "Nouveau Market" affichent de meilleurs résultats. En chiffre d'affaires comme en

satisfaction des clients. Alain Rabec a rappelé les différents signaux que "Market" doit désormais adresser à ses clients, qui visent tous à instaurer une relation durable de confiance : des prix bas, la fraîcheur des produits, la garantie que le prix affiché sera le prix payé, des promotions disponibles, l'ouverture des caisses, une réponse rapide apportée aux demandes et la possibilité de changer d'avis. Le concept "Market" (sans la mention "Carrefour" sur la façade) a été inauguré il y a un an. Il se matérialise par un nouveau schéma d'implantation et un ton, dans la signalétique, à la fois plus frais et plus marchand. Bref, Carrefour entend donner une vraie aspérité à son enseigne de supermarchés. Au cours du comité central, Alain Rabec a également promis un plan d'expansion, incluant des extensions, des créations de magasins et des ouvertures de drives.

Un Carrefour ouvert dans un hôpital



En Belgique, Carrefour adapte son concept Express à des lieux de flux très particuliers. Dernière ouverture en date : à l'hôpital universitaire Saint-Luc, dans la banlieue bruxelloise. Ce magasin a été inauguré le 3 décembre. Il s'adresse aussi bien aux patients et à leurs visiteurs qu'au personnel de l'hôpital et aux étudiants. Une gageure, sur 134 m² ! Afin de répondre à ces contraintes spécifiques, la surface de vente est implantée par moments de consommation. Au-delà du classique snacking, on y trouve du pain et des viennoiseries cuits sur place, des produits frais (viandes, poissons, fruits et légumes) ainsi que du bio. Des jus d'orange sont pressés sur place. Des produits de dépannage et des "petits plaisirs" à offrir aux patients visités complètent l'assortiment. Des bouteilles de champagne sont même présentées au frais pour célébrer les heureuses nouvelles... Pour pouvoir ouvrir 7 jours sur 7 jusqu'à 20 heures, le franchisé, Maximilien Willems, a recruté quatre temps plein et un mi-temps. Une appli pour commander son repas. Le premier Carrefour Express "atypique" avait été inauguré il y a un an dans un quartier d'affaires de la capitale belge. Le magasin de Manhattan,

dans l'Espace Nord de Bruxelles, est implanté au beau milieu d'une zone de 10 000 emplois. Sur 300 m², il a lui aussi adopté une organisation par moments de consommation (petit-déjeuner, pauses sucrées, snacking, apéritif et bien entendu de multiples solutions repas). Les produits frais sont largement à l'honneur, malgré la surface restreinte : potage du jour, jus pressés sur place, cuisson de la boulangerie idem, sandwiches préparés sous les yeux des clients, sushis livrés deux fois par jour. Le Carrefour Express de Manhattan s'est également distingué avec le lancement d'une appli pour smartphone permettant de commander son repas avant de passer le prendre.

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

Travail de nuit: deux syndicats assignent un hypermarché Carrefour



Deux syndicats du commerce ont annoncé mardi avoir assigné pour la première fois un hypermarché pour non respect de la législation sur le travail de nuit, la procédure visant un Carrefour de Seine-et-Marne et une audience étant prévue le 17 janvier. *FRED TANNEAU AFP*
Mis à jour le 24.12.13 à 19h00

Deux syndicats du commerce ont annoncé mardi avoir assigné pour la première fois un hypermarché pour non respect de la législation sur le travail de nuit, la procédure visant un Carrefour de Seine-et-Marne et une audience étant prévue le 17 janvier.

Les deux syndicats, la CFDT et le Seci-Unsa, indiquent dans un communiqué que leur assignation vise le «plus grand Carrefour de France (Villiers-en-Bière, Seine-et-Marne) afin que les règles sur le travail de nuit soient respectées». Ils font valoir que la pratique est «reconnue comme particulièrement nocive pour la santé des salariés». Selon eux, le magasin «ouvre ses portes au public jusqu'à 21 heures 30». Or, la loi stipule que le recours au travail de nuit (après 21H00 et jusqu'à 6H00) est en principe exceptionnel et doit être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale. Une audience est prévue le 17 janvier devant le tribunal de grande instance de Melun. Selon Eric Scherrer (Seci-Unsa), la procédure engagée contre Carrefour est la première visant un hypermarché, les syndicats n'excluant pas d'engager d'autres actions contre de tels établissements. Cet hypermarché est le plus grand Carrefour de France en superficie. Selon Alexandre Torgomian (CFDT), il emploie 600 personnes. La CFDT et le Seci-Unsa sont membres de l'intersyndicale du commerce parisien Clic-P, déjà à l'origine d'une série de victoires judiciaires sur le travail de nuit et le travail du dimanche (Apple, Uniqlo, Galeries Lafayette, BHV...). Carrefour a indiqué «prendre acte» de cette assignation, notant toutefois qu'«à ce jour, il n'y a jamais eu, de la part des syndicats du magasin, de demande de discussion sur la fermeture à 21h00».

Villiers-en-Bière Carrefour Villiers devra-t-il fermer plus tôt ?



L'hypermarché Carrefour Villiers-en-Bière a été assigné en justice mercredi 25 décembre, par deux syndicats du commerce, sur les horaires de nuit. Un « cadeau » qui va mener ce géant de la grande distribution devant le tribunal.

« Les géants comme Carrefour ou Auchan ne respectent pas le code du travail », dénonce Alexandre Torgomian, le secrétaire général de la CFDT Commerce. En effet, la majorité des hypermarchés Carrefour ferment leurs portes à 21 heures 30. Or, le travail de nuit s'établit entre 21 heures et 6 heures, et « c'est un principe exceptionnel (.) qui doit être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale » comme l'indique le Ministère du Travail et de l'Emploi.

Alors que les syndicats du commerce parisien (CGT, CFDT, FO, CFTC, Sud et CGC) assignaient en justice la parfumerie Sephora (groupe LVMH) sur les Champs-Élysées à Paris, c'est au tour de ce géant de la grande distribution d'être pointé du doigt. « Carrefour Villiers-en-Bière étant le plus grand hypermarché de France, c'est le premier de la liste », ajoute Alexandre Torgomian accompagné des syndicats (SECI-UNSA et CFDT).

Marionnaud, prochaine cible ?

Le groupe Carrefour France nous a répondu prendre « acte » de cette assignation en justice tout en affirmant que « des accords entre l'entreprise et les partenaires sociaux ont été mis en place. » Pour les salariés travaillant jusqu'à 21 heures 30, « une majoration est proposée », assure la responsable de la communication du groupe.

Selon Alexandre Torgomian, « dépasser un feu rouge est condamnable tout comme travailler après 21 heures » et il ne compte pas s'arrêter là. Le magasin Marionnaud pourrait bien être le prochain. En novembre, la parfumerie rouvrira ses portes sur les Champs-Élysées après plusieurs mois de rénovations, en proposant ses services jusqu'à minuit : « Marionnaud avait trois solutions, celle de fermer son magasin, d'être attaqué par son concurrent Sephora, ou d'être assigné en justice par les syndicats » explique le secrétaire général de la CFDT.

Une audience en janvier

En espérant un « effet domino », les syndicats continuent leur combat contre le travail dominical et celui de nuit : « Les salariés du Carrefour de Nice sont prêts à suivre le mouvement et à fermer leurs portes plus tôt » indique Alexandre Torgomian. Tout en refusant « une banalisation de la violation du droit du travail », les syndicats attendent l'audience prévue le 17 janvier devant le tribunal de grande instance de Melun.

Des souci aussi pour la galerie ?

Pour la plupart des salariés des magasins de la galerie commerciale rencontrés vendredi, la fermeture des portes de l'hypermarché une demi-heure plus tôt n'aura pas de réel impact sur leurs ventes : « Les problèmes de Carrefour, ça nous passe un peu au-dessus de la tête », affirme une responsable d'un magasin, « de toute façon on ferme toujours avant eux, à 20 heures 30 », ajoute-t-elle. Un avis que ne partage pas Marie-Carmen Gea, présidente de l'association des commerçants de la galerie marchande du centre commercial : « Une fermeture plus tôt de l'hypermarché aurait un effet négatif indéniable sur l'activité des cent autres commerces de la galerie, même si eux-mêmes ne fermaient pas plus tôt. La dernière heure d'ouverture reste la dernière heure, ce serait un mauvais signal donné aux clients qui décideraient de profiter de la fin de journée pour faire leurs courses. Leur temps global disponible pour les magasins et l'hypermarché serait diminué, et donc la fréquentation de nos commerces aussi ». Quant à la direction de Carrefour Villiers-en-Bière, suite à nos questions, elle a préféré garder le silence.

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

Un hypermarché Carrefour fermé à Nantes à la suite d'une action d'"anti-capitalistes"



Une cinquantaine de militants se disant "anti-capitalistes" ont investi un hypermarché nantais mardi après-midi, entraînant sa fermeture au public à quelques heures du [réveillon](#), avant d'en être évacués par les forces de l'ordre en début de soirée, a constaté une journaliste de l'AFP. Selon les témoignages de plusieurs clients, les manifestants, dont certains étaient déguisés et grimés avec des nez rouges, sont arrivés vers 15H15, groupés et avec des chariots vides qu'ils ont commencé à remplir en critiquant la société de [consommation](#).

"Suite au blocage des caisses, une intervention de police a eu lieu et des violences ont été commises", a de son côté indiqué la préfecture de Loire-Atlantique. "Tous les moyens vont être mis en oeuvre pour interpellier les auteurs de ces violences", a-t-on précisé de même source. A 18H45, une dizaine de véhicules de polices étaient garés devant l'entrée principale de l'établissement, qui a été fermé au public à partir de 17H00.

Seuls les clients déjà présents dans cet hypermarché situé au nord de Nantes ont été autorisés à finir leurs courses et à sortir. Plusieurs commandes comme des plateaux de fruits de mer ont ensuite dû être servies aux clients à la porte du centre commercial par des employés qui revenaient escortés par les policiers. "Le magasin est fermé, ils ont tout foutu en l'air", a affirmé une responsable du magasin vers 18H30. Après l'arrivée d'un important renfort de gendarmerie portant l'effectif des forces de l'ordre sur place à plus d'une centaine d'hommes, une opération d'évacuation, un par un, des manifestants qui étaient restés bloqués pendant tout ce temps dans l'hypermarché, a été menée à partir de 20h. A cette occasion, au moins l'un des manifestants a été blessé au visage, a constaté une journaliste de l'AFP. Trois militants ont été interpellés tandis que les manifestants, restés aux abords de l'entrée huaient les gendarmes et poussaient des [cris](#) de loups. Plusieurs d'entre eux se sont dits "zadistes", surnom des opposants anticapitalistes à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes situé à une dizaine de km au nord de Nantes mais ils ont souligné que leur action, visant à dénoncer la société de consommation et à sensibiliser les clients à leur cause, n'était pas liée à l'aéroport. Vers 21h ils avaient tous été évacués du centre commercial mais plusieurs dizaines restaient devant l'entrée, face aux gendarmes.

Escaudain: le gérant du Carrefour Contact braqué sur la route de Denain



Le dimanche 17 mars dernier, cette supérette avait été le théâtre d'un hold-up. Dimanche, vers midi, le nouveau gérant de ce même magasin a été victime d'une extorsion de fonds, bien moins violente cette fois. Le gérant du Carrefour Contact situé sur la place d'Escaudain, en poste depuis juillet 2013, a quitté son magasin dimanche peu avant midi, soit une heure avant la fermeture. Au volant de sa Kangoo, le Douaisien de 40 ans a pris la direction de Denain. Il comptait amener la recette de la veille à sa banque. Mais peu avant le cimetière d'Escaudain, il a été doublé en plein virage par une Peugeot 306 noire, qui s'est rabattue sur lui et a bloqué son véhicule en profitant de l'arrivée d'une voiture dans l'autre sens. Visiblement, l'endroit n'avait pas été choisi au hasard car il se situe dans une zone peu habitée. Le passager avant a alors jailli de la 306, tenant dans la main un objet sombre qui pourrait être une arme de poing. Il avait le visage masqué par un bonnet et une écharpe de couleur noire et portait des gants. L'individu n'a prononcé que quelques mots, à plusieurs reprises : « la recette ! ».

Le butin est de 6 800 euros, en liquide. Le gérant, qui travaille dans la grande distribution depuis quinze ans, n'a pas eu d'autre ressource que de lui remettre l'enveloppe bancaire qui contenait 6 800 euros en liquide. Le voleur a ensuite rejoint son comparse et la 306 s'est promptement évanouie dans la nature. L'agression n'a duré que quelques minutes, qui n'ont pas même pas laissé à la victime le temps d'avoir peur. C'est la première fois que le directeur de ce magasin

est l'objet d'une telle attaque.

Visiblement, le duo avait bien préparé son coup, d'autant que la voiture utilisée ne portait pas de plaques d'immatriculation. La police, prévenue par la victime par téléphone, mène l'enquête qui sera sans doute difficile dans la mesure où les individus n'ont pas laissé de traces exploitables. Les enquêteurs devraient entendre le personnel du magasin pour savoir si personne n'a rien remarqué dans les jours et heures précédant l'attaque car il est probable que les individus avaient repéré les lieux.

La veille, vers 19 heures, le magasin Carrefour Contact de Lallaing, près de Douai, avait été le théâtre d'un vol à main armée, mais il est peu probable que ce soit la même bande qui ait opéré à Escaudain.

Le magasin avait été braqué il y a neuf mois

On se souvient que le dimanche 17 mars dernier, le même magasin avait déjà été la cible de braqueurs, mais de façon beaucoup plus violente. Deux hommes encagoulés et vêtus de treillis avaient fait irruption vers 9 h 30 dans la supérette. Sous la menace d'armes de poing, ils avaient tenu en respect les trois caissières et une trentaine de clients en les obligeant à se coucher sur le sol. Ils avaient obligé le directeur, qui n'est plus celui en poste actuellement, à ouvrir le coffre. Les malfaiteurs avaient emporté environ 5 000 euros. À notre connaissance, ils n'ont jamais été identifiés.

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 27



FO HAUTE-SAVOIE

Lettre mensuelle de l'Union départementale des Syndicats CGT-Force Ouvrière de Haute-Savoie / Décembre 2013

Le Père-Noël est un smicard

Par Stéphane Renaud, Secrétaire Général

L'année 2014 fut rude sur le plan social. C'est un constat à minima. Les plans sociaux se sont multipliés. L'Accord interprofessionnel sensé sécuriser l'emploi et porté à bout de bras par la CFDT a rapidement montré toute sa dangerosité. La contre-réforme des retraites portée par les mêmes a permis au gouvernement de valider sans la moindre honte le principe de l'allongement de cotisations à 43 annuités. Et pour finir nous venons d'apprendre que le Smic n'augmentera que de 12 euros net alors que le crédit d'impôt compétitivité accordé aux entreprises sans la moindre contrepartie, coûtera aux contribuables la bagatelle de 20 milliards d'euros dès 2015.

Vous avez également assisté à l'effervescence sociale de la Bretagne, via l'imposture aujourd'hui dévoilée, de ces fameux bonnets rouges. Une manipulation patronale qui est venue se greffer sur une colère réelle mais détournée pour organiser demain un projet politique régionaliste et corporatiste.

Et puis il y eut aussi les centres équestres, les sages-femmes, les douaniers, les inspecteurs du permis de conduire, la contestation massive des « rythmes scolaires » et j'en oublie ! La colère gronde ainsi partout. Il y a comme un parfum diffus de révolte qui peut à tout moment fragiliser les principes mêmes de notre démocratie. C'est un constat qui s'impose à nous tous les jours. En Europe en général et de façon très violente dans les pays du sud. En France sous la forme de contestations qui ne demandent qu'à s'aggraver et qui laissent apparaître une activité sociale volcanique dont ferait bien de s'inquiéter ceux qui nous dirigent depuis deux ans...

Au milieu d'une telle tourmente, nous resterons pour notre part fidèle à ce que nous sommes. A savoir, des syndicalistes libres et indépendants qui défendent inlassablement des droits et qui portons invariablement des revendications sans lesquelles aucun progrès social n'est possible. Nous ne communierons jamais dans une forme d'euro-béatitude accommodante au côté du leader de la CFDT. Et nous ne nous plierons pas plus aux exigences du « syndicalisme rassemblé » cher à Thierry Le Paon, toujours plus désireux d'associer, en contradiction avec la base de la CGT, son organisation au syndicalisme d'accompagnement prôné par le très charitable Laurent Berger.

Au niveau de l'Union Départementale, nous avons connu cette année un bon et grand moment de fraternité avec le passage de relais entre l'ancien Secrétaire Général et moi-même. Nous étions nombreux, heureux et au final tous en ordre de marche pour poursuivre le travail de développement déjà bien entamé au cours du précédent mandat. Nous nous sommes fixés le 14 mai dernier des objectifs ambitieux et je peux vous annoncer que certains d'entre eux sont déjà bien amorcés. Des nouvelles implantations (TP2A, Metro), des résultats électoraux remarquables (Hôpital, Vitam Parc) et des syndicats en plein développements (Douanes ou Territoriaux à Annemasse). Nos supports de communications se sont démultipliés (réseaux sociaux, lettre mensuelle en plus du blog et du journal) et notre politique de formation tourne à plein régime !

Tout cela doit donc nous conforter dans nos analyses et nous donner confiance dans nos actions. Nous devons poursuivre cette politique de développement et nous persuader que nous pouvons incarner un espoir pour celles ou ceux qui luttent tous les jours pour améliorer leur existence ! C'est notre but, notre volonté et ce à quoi nous aspirons.

Alors continuons mes chers camarades à militer avec force et vigueur au sein de notre organisation. Car nous pouvons tous être fiers d'être à FO !

Mes chers camarades, je vous souhaite au nom du Bureau et de la Commission Exécutive de l'Union Départemental de passer de très belles fêtes de fin d'année. Bonne années à tous et à toutes et une santé de fer pour mener à bon port tous vos projets !



<http://fo74.blogspot.fr>

Bonne Année
Toute l'équipe
fo carrefour annecy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 28



COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ

UNE URGENCE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE

COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ
UNE URGENCE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE

GRAND MEETING

29 JANVIER 2014

HALLE FREYSSINET 55 BOULEVARD AURIOL 75013 PARIS



FO

LA FORCE SYNDICALE

WWW.FORCE-OUVRIERE.FR

Bonne Année

Toute l'équipe

fo carrefour annecy

vous présente

ses meilleurs voeux

2014

les cotisations employeur deviennent imposables

La participation de l'employeur au financement de la mutuelle mise en place dans l'entreprise au profit de ses salariés est désormais considérée comme un avantage en nature imposable.

Les 13 millions de salariés qui bénéficient d'une telle couverture santé vont devoir ajouter cette participation à leurs revenus imposables de 2013.

Il en résultera un supplément d'impôt proportionnel à leur taux d'imposition.

Une hausse d'impôts de 90 à 150 €

La cotisation due chaque mois à la mutuelle d'entreprise par les salariés est généralement prise en charge en partie par leur employeur. La fraction prise en charge chez Carrefour représente 50 % du montant à payer.

La réintégration dans le salaire imposable de 2013 de la part des cotisations "mutuelle" prises en charge par l'employeur va aboutir à une augmentation d'impôt en 2014 pour tous les salariés concernés.

La hausse sera d'autant plus importante :

- que la cotisation payée est élevée,
- que le foyer fiscal est imposable dans les tranches hautes du barème de l'impôt.
- elle sera encore plus sensible pour les couples de salariés ayant chacun une mutuelle d'entreprise.

Les risques :

- Les salariés peuvent se retrouver à sauter une tranche. Une situation qui accentuerait un peu plus la précarité de certains salariés par la remise en cause des aides sociales.
- Inciter les entreprises et les branches professionnelles à s'orienter vers des garanties « bas de gamme »
- Renforcer les inégalités.

Le net fiscal indiqué sur la fiche de paie de décembre n'intègre pas le déclaratif de la contribution patronale concernant la mutuelle.

La télé déclaration effectuée par Carrefour sera quant-à-elle correcte.

Une note explicative sera transmise à l'ensemble des salariés pour les informer.

www.fo-carrefour.org

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 30



FO



FGTA

Carrefour Anancy

NOTRE NOUVEAU LOGO DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

Bonne Année
Toute l'équipe
fo carrefour anancy
vous présente
ses meilleurs voeux

2014

BONNE ET
HEUREUSE
ANNÉE

PAGE 31



COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ
UNE URGENCE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE
GRAND MEETING
29 JANVIER 2014

HALLE FREYSSINET 55 BOULEVARD AURIOL 75013 PARIS

